

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'attitude du député est la suivante: il aimerait voir ces documents.

M. Jerome: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LE RAPPORT DE LA GHERZI TEXTILE ORGANIZATION SUR L'INDUSTRIE TEXTILE AU CANADA

Motion n° 34—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert qu'a fait la *Gherzi Textile Organization* sur l'industrie textile au Canada pour le compte du ministère de l'Industrie et du Commerce pendant l'année financière 1966-1967 et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la première session de ce Parlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je propose la motion au nom du député, monsieur l'Orateur.

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la réponse reste la même. Voulez-vous que je la relise?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La réaction reste la même aussi.

M. Jerome: Que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LES CONTRATS DE PUBLICITÉ DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Motion n° 46—**M. Nystrom:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout contrat de publicité et/ou d'information adjudgé par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au cours des années financières 1970-1971 et 1971-1972.

[Français]

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons pas accéder à la demande de l'honorable député, car un contrat constitue un document confidentiel entre l'individu et son employeur.

Je demanderais donc à l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

[Traduction]

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je ne la retirerai pas parce qu'auparavant le gouvernement en a accepté une question analogue à l'égard d'un autre ministère. Par conséquent, je demande quelle soit reportée à l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me lève pour soulever une question de privilège. Il y a quelques minutes le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Jérôme) a dit que le gouvernement avait accepté l'avis de motion n° 48 portant production de documents, qui est ainsi rédigé:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout contrat de publicité et/ou d'information adjudgé

par le ministère de l'Industrie et du Commerce au cours des années financières 1970-1971 et 1971-1972.

L'avis de motion n° 46 dont la Chambre est saisie est rédigé exactement dans les mêmes termes, la seule différence étant qu'il y est question d'un autre ministère. Je pense qu'il est très inconvenant que le gouvernement accepte l'un et refuse l'autre.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député a présenté son argument par voie de question de privilège. Il doit se rendre compte qu'il s'agit d'un argument qu'il désirera peut-être présenter lorsque cette question sera discutée à la Chambre, peut-être en juillet ou en août. La motion est reportée à l'ordre du jour.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je serai présent.

Une voix: A part cela, quoi de nouveau?

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AU SERVICE POSTAL EDMONTON-CALGARY

Motion n° 68—**L'hon. M. Dinsdale:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de la correspondance échangée entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral relativement à la détérioration du service postal, et notamment du service de courrier établi récemment par la province de l'Alberta pour assurer un service postal plus efficace entre Calgary et Edmonton et de tout service de courrier analogue établi par n'importe quelle autre province.

M. Baldwin: Je propose la motion au nom du député, monsieur l'Orateur.

M. Gerald Richard Cobbe (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de correspondance entre le gouvernement albertain et le gouvernement fédéral à ce sujet. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Baldwin: Lui aussi sera ici en juillet ou en août pour la débattre, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A reporter à l'ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

L'ENVIRONNEMENT

LA RAFFINERIE DE PÉTROLE DE COME-BY-CHANCE— L'ARRÊT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et des Pêches. Peut-il dire à la Chambre pourquoi il lui a fallu invoquer l'article 33 de la loi des pêcheries en ce qui a trait à la raffinerie de pétrole de Come-By-Chance?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches): Simplement, monsieur l'Orateur, parce que les travaux de construction sont très avancées et que la compagnie n'a pas précisé si elle était prête à faire toutes les installations voulues pour répondre aux normes des pêches, une fois l'usine en marche.